



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 19 avril 2017 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet suppléant, monsieur Marc Roy, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, la représentante de la ville d'Hudson, Nicole Durand, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire par intérim de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de la municipalité de Saint-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de la municipalité de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et madame France D'Amour, greffière par intérim.

Sont absents, le préfet, Jean A. Lalonde et le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET SUPPLÉANT, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

17-04-19-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 36.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-04-19-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en modifiant les points suivants: 6.2.3 « Règlement de déclaration de compétence relativement au service 2-1-1 pour les douze (12) municipalités hors de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) : avis d'intention », 6.3.2 « Remise en état des locaux 27 et 27A du 2555 rue Dutrisac à Vaudreuil-Dorion : autorisation d'aller en appel d'offres public », en ajoutant les points suivants : 12.1.1.2 « Avis de conformité pour la ville de Vaudreuil-Dorion - Règlement 1275-253 », 14.1 « Scénario financier 2017-2020 - Contributions municipales au transport collectif » et de déplacer les points 13.2.1, 13.2.2, 13.2.3 et 13.2.4 au point 4.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil. Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, informe qu'une rencontre a eu lieu en matinée avec l'Union de municipalités du Québec (UMQ) concernant le dossier de facturation des coûts de la Sûreté du Québec. L'UMQ ne veut pas prendre position



dans le dossier, toutefois elle offre d'organiser un webinaire qui permettrait d'expliquer la situation aux municipalités pour que ces dernières prennent position sur ce dossier.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS : ADOPTION

17-04-19-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 mars 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 FORMATION EN INSALUBRITÉ MORBIDE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : INFORMATION

Mesdames Andrée Gaudet, directrice générale des Services d'aide à domicile, et Myriam Tessier, organisatrice communautaire du Centre de santé et des services sociaux de Vaudreuil-Soulanges, présentent le projet de formation intersectorielle en insalubrité morbide. Elles font part de situations auxquelles les intervenants font face et expliquent le contexte et les objectifs de la formation.

4.2 ENTENTE ET PARTENARIAT EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL AVEC LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON (FLAC) : INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) reconnaît la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme une instance régionale;

CONSIDÉRANT QUE la FLAC versera une subvention de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa Politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la FLAC doivent convenir d'une entente dans le cadre de la remise de subvention;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-04 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Aline Guillotte**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente entre la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

4.3 ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI) DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ : DÉPÔT

Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien en développement social, annonce que la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de l'appel de propositions du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour le Programme Mobilisation-Diversité 2017-2019 a été acceptée. La MRC versera 50 000 \$ à ce programme et le MIDI s'engage à verser l'équivalent de ce montant.



5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

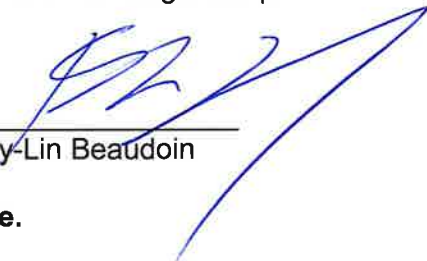
6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

17-04-19-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Nicole Durand**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter la liste MRC 17-04-19.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 17-04-19, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.2.2 DEMANDE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, signale que la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Tricentris, Tri, Transformation, Sensibilisation ont reçu une demande de pourvoi en contrôle judiciaire de la part de la compagnie de Recyclage de Papiers MD inc. M. Beaudoin informe que la compagnie Tricentris a adopté une résolution lors de son comité d'administration du 13 avril 2017 à l'effet qu'elle prenait fait et cause pour le compte de la MRC à cette demande de pourvoi en contrôle judiciaire.

6.2.3 RÈGLEMENT DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE RELATIVEMENT AU SERVICE 2-1-1 POUR LES (12) DOUZE MUNICIPALITÉS HORS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) : AVIS D'INTENTION

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a compétence pour le service 2-1-1 pour les onze municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les douze municipalités de la MRC hors CMM demandent l'accès au service 2-1-1;

CONSIDÉRANT QUE le service 2-1-1 cadre dans la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT QUE la MRC peut se prévaloir de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* pour déclarer la compétence de la MRC relativement à ce domaine;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges **annonce** son intention de se prévaloir de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* et **de déclarer** sa compétence relativement au service 2-1-1 à l'égard des douze municipalités de la MRC hors CMM, soit :

Ville de Coteau-du-Lac	Municipalité de Saint-Clet
Municipalité de Saint-Polycarpe	Municipalité de Saint-Télesphore
Municipalité de Saint-Zotique	Municipalité des Coteaux
Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton	Municipalité de Sainte-Marthe
Municipalité de Très-Saint-Rédempteur	Municipalité de Pointe-Fortune
Ville de Rigaud	Municipalité de Rivière-Beaudette

et qu'en vertu de l'article 10.1 ou 10.2 du *Code municipal du Québec*, **de demander** au greffier ou au secrétaire-trésorier de chaque municipalité locale visée par la présente résolution, **d'adopter** une résolution pour se soustraire ou s'assujettir à la compétence de la MRC relativement au service 2-1-1.

Proposition adoptée.

6.2.4 PROJET DE LOI 106 - CORRESPONDANCE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES À LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-02-22-11 EN APPUI À LA MRC DE PAPINEAU : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 LOCATION DE DEUX (2) PHOTOCOPIEURS : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'article 936 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation remise aux soumissionnaires le 28 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture de trois soumissions reçues le 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infynia.Com Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02 190 00 700 et 02 120 00 700;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **à octroyer** un contrat pour la « Location de deux (2) photocopieurs » à l'entreprise Infynia.Com Inc. pour une durée de 60 mois, soit de juin 2017 à mai 2022 pour un montant de soixante-neuf mille sept cent soixante et onze dollars et soixante cents (69 771,60 \$) taxes incluses, le prix étant pour les deux photocopieurs.

Proposition adoptée.



6.3.2 REMISE EN ÉTAT DES LOCAUX 27 ET 27A DU 2555, RUE DUTRISAC À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumissions pour l'appel d'offres sur invitation pour la remise en état des locaux 27 et 27A du 2555 rue Dutrisac à Vaudreuil-Dorion le 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la seule soumission reçue est supérieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'article 935 du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres public pour la « Remise en état des locaux 27 et 27A du 2555 de la rue Dutrisac à Vaudreuil-Dorion ».

Proposition adoptée.

6.3.3 INAUGURATION DU PÔLE CIVIQUE : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne que cent cinq (105) personnes étaient présentes à l'inauguration du Pôle civique du 30 mars 2017. Les invités ainsi que les couvertures médiatiques ont émis des commentaires très positifs sur l'événement.

6.3.4 BISTRO DU PÔLE CIVIQUE : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne que la signature du bail de location pour le local Bistro du Pôle civique a eu lieu le 4 avril 2017 avec monsieur Jonathan Auger, président et directeur général de l'entreprise 9157-9680 Québec inc. L'affichage est terminé et la date d'ouverture est à venir.

7. COMMUNICATION

7.1 RÉALISATIONS 2016 : DÉPÔT

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, procède au dépôt du document.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR RAYMOND MALO POUR SES 25 ANNÉES DE SERVICE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT les 25 années de service de monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT son excellent travail et son dévouement pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu



de faire parvenir une lettre de félicitations à monsieur Raymond Malo pour ses 25 années de service à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la part de tous les membres du conseil.

Proposition adoptée.

8.2 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR CÉDRIC MARCEAU POUR SES 15 ANNÉES DE SERVICE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT les 15 années de service de monsieur Cédric Marceau, spécialiste en géomatique, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT son excellent travail et son dévouement pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de faire parvenir une lettre de félicitations à monsieur Cédric Marceau pour ses 15 années de service à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la part de tous les membres du conseil.

Proposition adoptée.

8.3 POSTE DE GREFFIÈRE DE LA MRC ET DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 16-06-22-10 et 16-11-23-19 des séances ordinaires du conseil de la MRC, relatives à la nomination de madame France D'Amour à titre de greffière de la MRC et de la cour municipale régionale par intérim depuis le 4 juillet 2016 et jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de l'employée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 120 00 141 - 50 %
02 130 00 141 - 40 %
02 220 00 141 - 2 %
02 290 00 141 - 2 %
02 460 00 141 - 2 %
02 452 30 141 - 4 %

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'octroyer un contrat de travail à durée indéterminée à madame France D'Amour, et **de confirmer** sa permanence, à titre de greffière de la MRC et de la cour municipale régionale, à compter du 20 avril 2017, selon la classe 2 et l'échelon 3 de la Politique de travail des employés cadres, et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** le contrat de travail.

Proposition adoptée.

8.4 POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION NON SYNDIQUÉE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 16-06-22-11 et 16-11-23-20 des séances ordinaires du conseil de la MRC, relatives à la nomination de madame Linda Laplante à titre de secrétaire de direction, selon la définition de salariée temporaire non syndiquée, depuis le 10 juin 2016;



CONSIDÉRANT les besoins de la direction générale;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de l'employée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 130 00 141 - 60 %
02 610 00 141 - 20 %
02 454 00 141 - 10 %
02 452 30 141 - 10 %

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'octroyer un contrat de travail à durée indéterminée à madame Linda Laplante et **de confirmer** sa permanence, à titre de secrétaire de direction, selon la définition de salariée non syndiquée, à compter du 20 avril 2017, selon la classe 7, échelon 2, comparable à la convention collective en vigueur, et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** le contrat de travail.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ INCENDIE

9.1.1 STATUT SUR LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES SÉCURITÉ INCENDIE ET SUR LA MIGRATION NUMÉRIQUE DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION EN RADIO-INCENDIE : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et aux dossiers métropolitains, informe que le réseau de télécommunication en radio-incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges passera du mode analogique à une version numérique. Des tests seront effectués prochainement et les travaux devraient avoir lieu au mois de juin 2017.

9.1.2 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES CAMIONS DE CUISINE DE RUE : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du projet d'entente intermunicipale et explique le but que toute inspection de camion de cuisine de rue par une municipalité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges soit reconnue par tous les autres services de sécurité incendie du territoire de Vaudreuil-Soulanges. Ce projet d'entente permet toutefois à toute municipalité de maintenir l'interdiction à ces camions sur leur territoire. L'objectif est de conclure cette entente pour l'été 2017 et d'éviter la création d'un règlement municipal harmonisé qui retarderait ce projet à l'année 2018. L'entente sera transmise aux 23 municipalités en invitant les intéressées à adopter une résolution autorisant le maire et le directeur général à signer l'entente.

9.2 SÉCURITÉ CIVILE

9.2.1 MÉMOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'EXPERTS SUR LA MODERNISATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (ONÉ) : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et aux dossiers métropolitains, procède au dépôt du mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Il fait un retour sur la présentation qu'il a effectuée en compagnie de monsieur Simon Richard, conseiller en



communication et responsable des relations avec le milieu. Cinq (5) points majeurs sont demandés d'être respectés par l'ONÉ, soit la gouvernance, l'acceptabilité sociale, la sécurité de la population et de l'environnement, la protection de l'eau potable et la fiscalité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES (COBAVER VS) : ÉLECTION

CONSIDÉRANT la fin du mandat de monsieur Yvon Bériault afin de représenter la MRC sur le conseil d'administration du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS);

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu en novembre 2017 et que les membres des divers comités et représentants de la MRC seront nommés par la suite;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Aline Guillotte** et résolu

de nommer monsieur Yvon Bériault à titre de représentant de la MRC sur le conseil d'administration du Bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) et ce, jusqu'à la tenue des élections municipales.

Proposition adoptée.

11.1.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU COULÉE À BIRON : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution CA 16-07-06-09 autorisant la MRC à procéder à la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'entretien du cours d'eau Coulée à Biron;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation du MDDELCC est en voie d'être obtenu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'aménagement du cours d'eau Coulée à Biron;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagement du cours d'eau Coulée à Biron situé à 100 % dans la municipalité des Cèdres (bassin n° 15).

Proposition adoptée.



11.1.3 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU WALLO : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de la Branche 2 du cours d'eau Wallo sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien de la Branche 2 du cours d'eau Wallo, bassin n° 7 : Les Cèdres (32,41 %), Saint-Lazare (25,81 %) et Vaudreuil-Dorion (41,78 %).

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 AVRIL 2017 DE TRICENTRIS : INFORMATION

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud et membre du conseil d'administration de Tricentris, fait un retour sur l'assemblée générale annuelle et le conseil d'administration de Tricentris ayant eu lieu le 13 avril 2017.

11.2.2 PROJET MONT RIGAUD : INFORMATION

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, informe que la Ville de Rigaud travaille sur un projet de protection du Mont Rigaud.

11.2.3 COLLECTE, TRANSPORT ET RÉCUPÉRATION DES APPAREILS NON FONCTIONNELS CONTENANT DES HALOCARBURES ET COMPENSATION FINANCIÈRE : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution du CA 14-05-14-14 de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de convenir d'un partenariat avec l'organisme Le Carrefour de l'Espoir;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été signé entre la MRC et l'organisme du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2016 suite à l'atteinte des objectifs du projet pilote « Collecte, transport et récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures »;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme contribue à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles en accord avec les principes de développement durable;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre du 20 mars 2017 de renouveler le contrat;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **octroyer** un contrat pour la « Collecte, le transport et la récupération des appareils non



fonctionnels contenant des halocarbures et compensation financière » pour une durée d'une année ou d'un montant total maximum de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'organisme Le Carrefour de l'Espoir.

Proposition adoptée.

11.3 ÉCOCENTRES

**11.3.1 ÉCOCENTRE DE RIGAUD - ENTENTE « GESTION DES OPÉRATIONS » :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE, pour assurer une gestion optimisée des opérations de l'écocentre, les engagements et responsabilités entre la Ville de Rigaud et la MRC doivent être définis;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR V-S) lors d'une rencontre tenue le 13 septembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à signer** une entente pour la gestion des opérations de l'Écocentre de Rigaud avec la Ville de Rigaud.

Proposition adoptée.

**11.3.2 ÉCOCENTRE DE VAUDREUIL-DORION - COLLECTE, TRANSPORT ET
VALORISATION DES PNEUS HORS NORME : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE les pneus hors norme sont acceptés à l'écocentre de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Division Express, division pneus hors norme du Groupe POL inc. en date du 5 avril 2017 pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du tonnage réel collecté;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **à octroyer** un contrat pour la « Collecte, transport et valorisation des pneus hors norme de l'écocentre de Vaudreuil-Dorion » à la Division Express du Groupe POL inc. pour un montant maximum de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (24 995 \$) taxes incluses, en fonction du tonnage réel collecté pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ



12.1.1.1 MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES - RÈGLEMENTS NUMÉRO 121-9 ET 121-10

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 121-9 a pour objet la modification du Règlement numéro 121 relatif au zonage afin de modifier la grille des usages et des normes en supprimant la disposition spéciale sur les clôtures dans la zone HA-44 pour les lots des habitations en série;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 121-10 a pour objet de modifier le Règlement numéro 121 relatif au zonage afin de créer des dispositions sur les projets intégrés et de les autoriser en zone CV-29;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 121-9 et 121-10 de la municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

que le conseil **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 121-9 et 121-10 de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Proposition adoptée.

12.1.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-253

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-253 a pour objet de remplacer le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) dans la zone I3-832;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-253 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1275-253 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.2 DEMANDE D'ATTESTATION DE NON-CONTRAVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTMDET) - PROJET DE COMPENSATION SUR LE TERRAIN DU PETIT POUVOIR : REFUS

CONSIDÉRANT la demande d'obtention d'un certificat sur la conformité de la réalisation d'un projet avec la réglementation municipale régionale applicable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec reçue le 23 février 2017 et complétée le 17 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la reconstruction d'un ponceau et l'aménagement d'un bassin d'une superficie d'environ 5 000 m² pour la création d'un habitat du poisson dans un cours d'eau tributaire de la rivière à la Graise sur le lot 2 049 159, soit le terrain du Petit pouvoir, situé sur le territoire de la ville de Coteau-du-Lac à des fins de compensation pour les travaux d'élargissement des chaussées du pont Monseigneur-Langlois;



CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse de la demande, le projet contrevient aux dispositions du schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 183-1, la décision d'autoriser ou non des travaux d'aménagement est conditionnelle à l'obtention d'une résolution du comité administratif ou du conseil pour la demande d'émission d'un permis;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

que le conseil refuse la reconstruction d'un ponceau et l'aménagement d'un bassin d'une superficie d'environ 5 000 m² pour la création d'un habitat du poisson dans un cours d'eau tributaire de la rivière à la Graisse sur le lot 2 049 159, soit le terrain du Petit pouvoir, situé sur le territoire de la ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 PÔLE SANTÉ - DEMANDE D'ÉTUDE DE CIRCULATION D'UN TRONÇON DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTMDET) : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait l'annonce du site retenu le 4 avril 2016 pour l'implantation de l'hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges en bordure du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en processus de révision de son schéma d'aménagement incluant la planification d'un Pôle santé afin d'assurer la compatibilité du secteur de l'hôpital qui englobe le corridor du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre la rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion et le chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QUE la planification du Pôle santé nécessite le réaménagement du corridor du boulevard à des fins d'accessibilité et de desserte en transport automobile, collectif et actif;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la proposition intermunicipale d'aménagement du corridor Cité-des-Jeunes pour le tronçon Saint-Lazare/Vaudreuil-Dorion identifiée au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC depuis 2004 et les mesures prises par les villes de Saint-Lazare et de Vaudreuil-Dorion, les problématiques de circulation ont augmenté;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un hôpital régional aura un impact sur la circulation au carrefour de l'autoroute 30 et sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes qui est sous juridiction provinciale;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) la réalisation d'une étude afin de comprendre les enjeux relatifs à la circulation sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

de demander que celle-ci se base sur des enquêtes d'origine-destination et sur des simulations afin d'effectuer le portrait de la situation actuelle et de celle projetée en fonction de l'impact de l'implantation de l'hôpital régional.

Proposition adoptée.



12.3 RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution CE17-072 adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 16 mars 2017 visant à :

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'il est prématuré d'entreprendre la révision quinquennale du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
- Demander des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) afin que la période de révision du PMAD débute à la date du dixième anniversaire de son entrée en vigueur au lieu du cinquième;
- Informer les MRC que le PMAD peut faire l'objet de modifications sans avoir à procéder par une révision complète de son contenu et qu'elles peuvent soumettre leurs demandes à la CMM notamment selon le critère 1.6.2 du PMAD;

CONSIDÉRANT QUE l'avis technique accompagnant la résolution CE17-072 est incomplet notamment par l'absence du bilan des demandes de modification au PMAD et par l'absence de constat relatif aux rares avis de conformité des interventions gouvernementales des ministères et mandataires du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis technique accompagnant cette résolution affirme que « [...] la planification inscrite au PMAD ainsi que les cibles importantes qu'il contient ne pose actuellement aucun problème à la poursuite de l'aménagement et du développement du territoire métropolitain » et que « la mise en œuvre du PMAD ne cause donc aucune problématique d'application majeure sur le terrain »;

CONSIDÉRANT QUE le ministre Laurent Lessard des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a considéré le PMAD incomplet lors de son entrée en vigueur et a demandé de le compléter;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la LAU, le PMAD s'adresse aux MRC, aux agglomérations, au gouvernement, ses ministres et les mandataires de l'État;

CONSIDÉRANT QUE la planification du PMAD ne contient pas d'exigences pour le gouvernement, ses ministres et les mandataires de l'État, contrairement aux exigences pour les MRC et les agglomérations;

CONSIDÉRANT QUE cette absence d'orientations d'aménagement claires envers le gouvernement, ses ministres et les mandataires de l'État ne permet pas notamment l'intégration du réseau électrique métropolitain (REM) dans une planification métropolitaine;

CONSIDÉRANT la rareté de l'application des articles 149 à 157 de la LAU à l'égard des interventions gouvernementales, et ce, malgré le fait que depuis l'entrée en vigueur du PMAD en 2012, de nombreuses interventions gouvernementales ont eu lieu sur le territoire métropolitain de plus de 4 000 km²;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déposé une demande de modification au PMAD le 15 novembre 2012 visant l'ajustement du périmètre urbain conséquemment à une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) pour le secteur déjà presque entièrement construit de Sainte-Angélique Est sur le territoire de la ville de Saint-Lazare, et ce, en vertu du critère 1.6.2 du PMAD;

CONSIDÉRANT QUE la CMM n'a jamais rendu de décision par rapport à l'application du critère 1.6.2;

CONSIDÉRANT QUE, selon les délais inhérents à la LAU relatifs au processus de révision du PMAD, il se passerait au moins neuf (9) années entre l'entrée en vigueur du PMAD et l'entrée en vigueur de sa version révisée et au moins quatorze (14) années si la révision est reportée au dixième anniversaire de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de leadership de la CMM en aménagement du territoire nuit à la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal;



CONSIDÉRANT QUE le représentant de la Couronne Sud au comité exécutif de la CMM a voté contre la résolution CE-17-072 aux fins de demander au gouvernement une modification à la LAU afin que le période de révision du PMAD débute après dix ans de son entrée en vigueur;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-23 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

de s'opposer à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de reporter la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) au dixième anniversaire de son entrée en vigueur;

de demander au gouvernement de **ne pas** modifier la LAU en ce sens;

de transmettre une copie conforme de cette résolution à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, et madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil;

de transmettre une copie conforme de cette résolution aux onze municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges membres de la CMM pour appui.

Proposition adoptée.

12.4 MISE EN PLACE D'UNE ARCHITECTURE TECHNOLOGIQUE DE DIFFUSION ET DE MISE À JOUR DU PATRIMOINE BÂTI : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la mise en place de la Maison du patrimoine et de la diffusion de l'inventaire du patrimoine bâti aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire du patrimoine bâti constitue une couche géomatique qui est évolutive et qui doit faire l'objet d'une mise à jour constante provenant des informations des différents intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT QU'une architecture technologique **doit** être mise en place afin de permettre la diffusion et la mise à jour continue;

CONSIDÉRANT QUE la firme GéoMont possède l'**expertise** pour l'implantation d'une infrastructure technologique facilitante;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la firme GéoMont en date du 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-24 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Nicole Durand**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'octroyer un mandat pour l'implantation d'une infrastructure technologique de diffusion et de mise à jour pour la Maison du patrimoine à la firme GéoMont pour la somme de vingt et un mille sept cent quatorze dollars et dix-huit cents (21 714,18 \$) incluant les taxes.

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



13.1.1 DOSSIERS EN COMMUN ENTRE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - PISTE CYCLABLE ET NAVETTES FLUVIALES

13.1.1.1 PISTE CYCLABLE ET NAVETTES FLUVIALES - DÉPÔT DE PROJET AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les projets communs de navettes fluviales et de réseau cyclable des MRC de Salaberry-de-Valleyfield et Vaudreuil-Soulanges reliant les deux territoires;

CONSIDÉRANT les retombées régionales de ces projets pour les territoires des MRC de Salaberry-de-Valleyfield et Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'appui au rayonnement des régions a pour but de soutenir la concertation régionale et appuyer la réalisation de projets mobilisateurs à retombées sur le territoire de chaque région du Québec;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-25 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

de mandater madame Linda Phaneuf, directrice générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry, et monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **déposer** les projets de navettes fluviales et du réseau cyclable au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Proposition adoptée.

13.1.1.2 NAVETTES FLUVIALES RELIANT BEAUHARNOIS ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT AINSI QUE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET LES COTEAUX : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-01-023 de la MRC Beauharnois-Salaberry sollicitant l'apport financier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le service de navettes fluviales reliant Beauharnois et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi que Salaberry-de-Valleyfield et Les Coteaux;

CONSIDÉRANT que les navettes fluviales régionales constituent un produit touristique majeur pour les régions des MRC de Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges et permettent l'interconnexion des réseaux cyclables des deux territoires;

CONSIDÉRANT le succès des navettes fluviales et d'excursions reliant les territoires des MRC de Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-26 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'accorder une aide financière au montant de 15 000 \$ par année sur une période de trois ans au projet des navettes fluviales reliant les territoires des MRC de Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

13.1.1.3 REMPLACEMENT DE LA NAVETTE FLUVIALE RELIANT LES CÈDRES ET SALABERRY-DE-VALLEYFIELD : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-01-024 de la MRC Beauharnois-Salaberry sollicitant l'apport financier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le remplacement de la navette fluviale reliant Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield;



CONSIDÉRANT la recommandation de la municipalité des Cèdres de remplacer l'embarcation actuelle;

CONSIDÉRANT le succès des navettes fluviales et d'excursions reliant les territoires des MRC de Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-27 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'accorder une aide financière 2 110 \$ pour l'acquisition d'une nouvelle navette fluviale reliant Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield et un montant de 3 000 \$ pour la gestion, totalisant un montant de 5 110 \$, et ce, par année sur une période de cinq ans.

Proposition adoptée.

13.1.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - MISE EN OEUVRE 2017-2018 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ADOPTION

CONSIDÉRANT la reconduction de l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le FDT permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC d'affecter une partie des sommes du FDT à la promotion de l'entrepreneuriat ainsi qu'au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente conclue en décembre 2015 entre la MRC et le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges visant à déléguer les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'identifier son offre de services pour le développement économique et d'établir une « Politique de soutien aux entreprises » et de la rendre disponible sur son site Web;

CONSIDÉRANT la proposition du CLD présentant la nature des interventions de son équipe de conseiller aux entreprises et les programmes de financement/subvention disponibles aux entrepreneurs et aux entreprises du territoire de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter la Politique de soutien aux entreprises, **de la déposer** sur le site Web de la MRC et **de transmettre** une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à titre informatif.

Proposition adoptée.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

14.1 SCÉNARIO FINANCIER 2017-2020 - CONTRIBUTIONS MUNICIPALES AU TRANSPORT COLLECTIF : DÉPÔT

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, dépose le tableau expliquant le scénario financier 2017-2020 des contributions municipales au transport collectif.



15. INTERFACE COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

16. CULTURE

16.1 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC planifie et réalise des projets en aménagement du territoire intégrant la culture et le patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Politique culturelle régionale de la MRC est mise en œuvre par le Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS);

CONSIDÉRANT QU'une prochaine entente (2018-2020) permettra la réalisation :

- d'activités d'accompagnement et d'outils de diffusion visant la mise en valeur du patrimoine par le biais de la Maison du patrimoine;
- de projets visant à développer la citoyenneté culturelle des jeunes;
- d'un projet visant à implanter un processus d'aménagement durable culturel du territoire;
- des actions visant à mettre en valeur le patrimoine du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'une prochaine entente (2018-2020) permettra d'apparier à 100 % les montants investis par la MRC pour la réalisation d'activités et de projets intégrant la culture et le patrimoine;

POUR CES MOTIFS,

17-04-19-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à négocier** et **à signer** l'entente de développement culturel 2018-2020 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de prévoir au budget un montant équivalent pour les années 2018, 2019 et 2020.

Proposition adoptée.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

18. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Suzanne Lefebvre, citoyenne de Vaudreuil-Dorion, questionne si les municipalités de Vaudreuil-Soulanges ont fait des sondages ou des études afin de bannir les sacs de plastique.

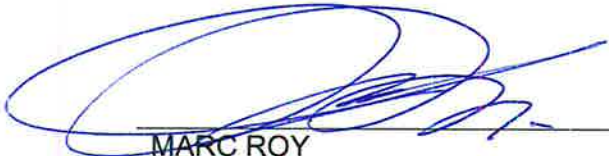


20. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

17-04-19-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Jasmin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 37.

Proposition adoptée.



MARC ROY
Préfet suppléant

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier